ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CDELC

Admission du CDELC

OBSERVATION

Sortie du CDELC

ADMISSION

ACCUEIL PHYSIQUE

Entretien parents/enfant/CSE/éducateur/référent secteur et/ou enfant/éducateur/référent secteur (+ éventuellement psychologue) : compréhension du placement et recueil d'informations (inquiétudes, habitudes de vie, questions de l'enfant…).

Relais éducateur : présentation de l'équipe et des autres mineurs à l'enfant, visite des locaux, explication des règles de vie au CDE et installation dans la chambre.

Partage des observations avec la MDS, bilans des visites et du travail fait avec les parents, états des lieux de la situation depuis l'accueil.

Rapport au juge
- avant chaque audience pour faire un point de la situation,
- si la mesure ne correspond pas aux besoins,
- si besoin de modifier les droits de visite,
- pour signaler une information préoccupante.

ORIENTATION

RECUEIL D'INFORMATIONS en lien avec le secteur

RAPPORT DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT recensement du travail fait

1 MOIS MAXIMUM

FORMALISATION DU CONTRAT DE SÉJOUR (parents/personne accueillie/CDE)

Rappel des motifs du placement et du projet d'accompagnement.

Distribution des documents obligatoires :
- livret d'accueil,
- charte des droits et des libertés,
- règlement de fonctionnement de l'établissement,
- projet de service.

Signature par les parents du document relatif au droit à l'image.

Signature du contrat de séjour et transmission d'une copie aux parents.

Si les parents ne signent pas le contrat de séjour

2 MOIS MAXIMUM

FORMALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP) (parents/personne accueillie/CDE/DPE)

- Désignation de deux référents éducatifs.
- Définition des axes de travail sur la base des observations des professionnels (grille d'élaboration du PAP).
- Réunion avec les parents et les partenaires :
  - **Temps 1 :** parent(s), enfant, éducateur et éventuellement CSE => objectifs de l'accompagnement personnalisé au vu des observations consignées dans la grille d'élaboration du PAP.
  - **Temps 2 :** parent(s), enfant, éducateur, CSE et référent secteur => définition de l'orientation qui semble la plus adaptée sans indication de lieu précis.

Signature du projet d'accompagnement personnalisé et transmission d'une copie aux parents.

RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA RÉUNION D'ORIENTATION

A compléter par le CSE et à transmettre à la DPE pour information et validation du projet d'orientation.

FORMALISATION DU DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (DIPC)

3 MOIS

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ORIENTATION ET DU PROTOCOLE D'ADAPTATION